

Avis adopté à la séance plénière du 26 février 2020

Projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales

Déclaration du groupe de l'Outre-Mer

Accroître et programmer l'aide publique française au développement en direction des pays les moins avancés est une nécessité. C'est indispensable pour les pays bénéficiaires. Ça l'est tout autant dans l'intérêt bien compris de la France, selon les objectifs qu'elle s'est elle-même fixée à travers maints accords internationaux.

En matière de coopération et d'aide au développement, les outre-mer sont des atouts pour la France et l'Europe. Leur position de proximité stratégique sur 3 Océans, leurs liens historiques et culturels avec les pays de leurs zones géographiques et au-delà, leurs ressources et expertises dans maints domaines utiles pour le développement en milieu tropical offrent de précieux points d'appuis.

Mais la participation des Outre-mer dans la coopération française constitue aussi un levier indispensable pour leur propre développement, au vu des contraintes structurelles reconnues qui sont les leurs et des écarts de développement constatés par rapport à l'hexagone.

Pour ces raisons, le rôle particulier des outre-mer dans la coopération internationale a été reconnu par la France et l'Europe. C'est ainsi que la France est associée à la Commission de l'Océan Indien et à l'Association des États caribéens, et qu'elle a souhaité la participation de la Polynésie Française et de la Nouvelle Calédonie au prochain One planet summit de 2020 dans le Pacifique.

Après le voyage du ministre des Affaires étrangères récemment dans la zone Océan-Indien, il faut s'interroger sur la place faite, au sein de la délégation française, aux collectivités, entreprises et centres de recherches de la Réunion.

À nos yeux, la coopération française au service d'un développement plus solidaire exige aussi un peu de coopération franco-française avec les Outre-mer. À cet égard, s'il y a eu des avancées, les marges de progression sont encore importantes.

À ce titre, cet avis et l'examen du projet de loi de programmation sur l'aide française au développement solidaire, appellent deux propositions qui ne coûtent rien mais qui pourraient enclencher une dynamique positive pour impliquer davantage les Outre-mer dans la coopération française.

D'une part, la part de l'Aide Publique au Développement française transitant par les Outre-mer, pour des actions partenariales impliquant les Outre-mer, devrait être évaluée et publiée chaque année.

D'autre part, les instances participatives nationales en matière de coopération internationale fassent une meilleure place aux Outre-mer. Pour y parvenir, il faut créer au sein de la CNCD (Commission nationale de la coopération décentralisée) et au CNDSI (Conseil national pour le développement et la solidarité internationale), un collège spécifique représentatif des Outre-mer.

Le groupe de l'Outre-mer a voté l'avis.